

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
13 juin 2022 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Jean-Guy Hébert, maire
Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Autre présence :

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Conraud, maire suppléant. Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 045, Madame Michelle Rajotte de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 090, Monsieur Michel Proulx de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 116, Monsieur Richard Crépeau de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

178.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
13 juin 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
 2. Ouverture de la réunion
 3. Tirage loto église
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022
 7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022
 8. **Demande**
 - a) Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham : invitation à l'inauguration du Carrefour Art et Délice
 - b) Madame Johanne Allard : bruit au centre communautaire
 - c) Demande de fermeture de fossé : 1095, rang Sainte-Anne
 9. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Remboursement de la marge de crédit institutionnelle pour le prêt d'aqueduc et égout
 10. **Dossiers municipaux**
 - a) Pourcentage de fonds de pension pour la directrice générale et la directrice générale adjointe
 - b) Mandat de gestion des appels 9-1-1 à CAUCA : signature de l'entente
 - c) Téléphonie IP
 - d) Traitement des araignées, fourmis et guêpes
 - e) Visites préventives du schéma incendie (REPORTÉ)
 - f) 5 à 7 estival
 - g) Fermeture du bureau municipal : vacances estivales
 - h) Communications RCL : installation d'un bouton sans fil pour débarrer le bureau de la réception
 - i) Communications RCL : installation de carillons sur les autres portes du bureau municipal
 11. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
- Période de questions à 20 h 30**
12. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Aqueduc : équipement pour sonde de chlore
 13. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction mai 2022
 - b) Dérogation mineure : lot 4 632 942
 - c) Appui à la Municipalité de Saint-Lucien : schéma d'aménagement de la MRC de Drummond
 14. **Loisirs et culture**
 - a) Vestiaire : don à la bibliothèque
 - b) Avis de motion : règlement 460/2022 sur la bibliothèque municipale Michel-David
 - c) Résumé de la rencontre du comité des loisirs
 - d) Activité de la MRC de Drummond
 - e) Cinéma en plein air 15 juillet 2022
 - f) Fête des voisins et cinéma en plein air le 27 août 2022
 - g) Terrain de baseball : désherbage de la section de sable
 15. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Emprunt d'une œuvre d'art de la collection de la MRC de Drummond
 - c) Rapport annuel d'activité incendie année 9 : approbation
 16. **Questions diverses**
 - a) Aqueduc : remplacement d'un variateur de vitesse
 - b)
 - c)
 17. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mai 2022 ;

179.06.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 16 mai 2022 ;

180.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 16 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juin 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 1er juin 2022 ;

181.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du mercredi 1er juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **Demandes**

a) **Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham : invitation à l'inauguration du Carrefour Art et Délice**

CONSIDÉRANT l'invitation de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham à l'inauguration de la première édition du Carrefour Art et Délice qui a lieu le 10 septembre prochain à Saint-Edmond-de-Grantham ;

182.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire et/ou les conseillers Alain Conraud et Nancy Fontaine à représenter la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour assister à la première édition du Carrefour Art et Délice le 10 septembre 2022 à 10 h ;
- de défrayer les frais de déplacement de ceux — ci, ainsi que les frais inhérents, s'il y a lieu, pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Madame Johanne Allard : bruit au centre communautaire

Madame Allard déplore aux membres du conseil que le 27 mai dernier, une location de salle au centre communautaire a eu lieu et que les locataires ont fait du bruit jusqu'aux petites heures le lendemain. Elle demande aux membres du conseil de réfléchir à une manière d'atténuer le bruit des locataires après 23 h comme le stipule le règlement numéro 432/2019 sur la sécurité, la paix et l'ordre public. Les membres du conseil lui promettent de réfléchir à une façon de faire prochainement.

c) Demande de fermeture de fossé : 1095, rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE Madame Maryse Proulx avait fait la demande d'autorisation de fermer un fossé sur une distance de 50 mètres pour la propriété du 1095, rang Sainte-Anne en 2017 (voir résolution numéro 212.11.2017) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture n'avait pas été fait ;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne désire procéder à la fermeture du fossé en saison estivale 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal et le directeur de l'entretien routier et de la maintenance des équipements routiers ont été faire les vérifications où les travaux se feront ;

183.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater l'ingénieur de la municipalité à rédiger un avis pour la fermeture du fossé au 1095, rang Sainte-Anne ;
- considérant l'avis de l'ingénieur, d'accepter ou de refuser la fermeture du fossé au 1095, rang Sainte-Anne ;
- que la citoyenne devra répondre aux critères émis par l'ingénieur lors des travaux ;
- que lors des travaux, l'inspecteur municipal, le directeur de l'entretien routier et de la maintenance des équipements routiers et l'ingénieur au dossier devront être mis au courant et aller voir l'état des travaux, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire des rues AVRIL	312,35 \$
208, Ch de la Rivière du 5 mars au 5 mai 2022	1 711,68 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2022	3 509,51 \$
-----------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2022	1 202,60 \$
-----------------------------------	-------------

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Frigo pour salle #1 centre communautaire	1 155,44 \$
--	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur, avril 2022	67,97 \$
Publipostage Le Jaseur, mai 2022	67,97 \$

TELUS

Cellulaire du 25 avril au 24 mai 2022	57,49 \$
---------------------------------------	----------

VISA DESJARDINS

Fournitures Méga/écrous et gant anti-coupures	278,24 \$
It Cloud.ca Solution «/22 avril au 21 mai 2022	52,78 \$
Canadian Tire/Micro-onde et bouilloire	160,94 \$
Coalition avenir Québec	125,00 \$
Géro ; boni-Soir à refacturer car payé avec VISA	13,19 \$
Géro ; pharmacie à refacturer car payé avec VISA	6,88 \$
4 saisons ; essence 50,132 litres	95,20 \$
4 saisons ; essence 94,57 litres	165,40 \$
TOTAL DU CHÈQUE	897,63 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire avril 22 #083128488	157,54
Mathilde Potvin avril 22 # 815 046 800	120,00 \$

GROUPE MASKATEL

MAI (336-4460) Bureau	184,41 \$
MAI (336-7149) Garage et aqueduc	69,36 \$
MAI (336-7145) bibliothèque	52,63 \$
MAI (336-7136) usine épuration	52,63 \$
MAI (336-4917) centre comm. et MDJ	60,75 \$

EMCO Corporation

Asphalte froide Top-Mi 22,7 kg/98 sacs	1 143,68 \$
Asphalte froide Top-Mi 22,7 kg/98 sacs	1 143,68 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct AVRIL 2022	34,90 \$
----------------------------------	----------

ALAIN CONRAUD

Micro et caméra pour équipement salle conseil	449,52 \$
---	-----------

ALAIN CONRAUD (SUITE)

Retour micro et caméra pour équipement salle conseil	(162,10 \$)
Extension USB pour brancher équipement salle conseil	28,73 \$
TOTAL DU CHÈQUE	316,15 \$

MÉLANIE VADEBONCOEUR

Rem. Montage de la salle 7 mai 2022	25,00 \$
-------------------------------------	----------

FRÉDÉRIC MARIER

Cadeau naissance	50,00 \$
------------------	----------

Total des chèques émis : **12 393,37 \$**

184.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 12 393,37 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 17 297,48 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 51 500,98 \$ incluant 19 495,47 \$ pour le total des chèques émis et 32 005,51 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Remboursement de la marge de crédit institutionnelle pour le prêt d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des états financiers 2021 a été fait lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT le prêt de marge de crédit institutionnelle pour l'aqueduc et d'égout comporte une somme importante d'intérêt mensuel ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dans le compte bancaire courant sont suffisantes pour payer le montant de la marge de crédit ;

185.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement en totalité de la marge de crédit institutionnelle (compte 100767) ;
- que les subventions que nous recevrons pour le projet d'aqueduc et d'égout seront transférées dans le fonds général (compte 2000131) ;
- d'autoriser la directrice générale à procéder à la cancellation de la marge de crédit institutionnelle et de la fermeture du compte servant au prêt d'aqueduc et d'égout (compte 100767).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Dossiers municipaux

a) **Pourcentage de fonds de pension pour la directrice générale et la directrice générale adjointe**

CONSIDÉRANT la rencontre préparatoire du budget 2022 ;

186.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le pourcentage pour le fonds de pension de la directrice générale et de la directrice générale adjointe soit augmenté à 5 % ;
- que ce changement soit rétroactif à partir de la première période de paie de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Mandat de gestion des appels 9-1-1 à CAUCA : signature de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

187.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9 — 1-1 sur le territoire de la Municipalité ;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans ;
- de transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

c) **Téléphonie IP**

CONSIDÉRANT les soumissions de téléphonie IP reçut ;

CONSIDÉRANT la réorganisation des appels d'urgence pour la voirie ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un système téléphonique central pour tous les édifices municipaux incluant les appels d'urgence ;

188.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les soumissions numéro 29403 de Communications RCL pour l'achat unique de 12 systèmes téléphoniques pour la téléphonie IP pour le bureau municipal, la bibliothèque, le centre communautaire, la Maison des jeunes, le garage municipal, l'aqueduc et l'usine d'épuration au coût de \$ plus les taxes applicables ;
- d'accepter la soumission 29404 de Communications RCL pour les frais mensuels au coût de 102,47 \$ plus les taxes applicables et le coût unique de 899,97 \$ plus les taxes applicables pour le routeur pour l'internet, l'installation et les frais de télémaintenance ;
- de mandater la directrice générale à faire débrancher le service avec Maskatel pour tous les systèmes de téléphonie que nous avons dans les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Traitement des araignées, fourmis et guêpes

189.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 11 mai 2022 d'Alerte Bestioles S.E.N.C. au montant de 230,00 \$ plus les taxes applicables pour le traitement contre les araignées, fourmis et guêpes au bureau municipal et 75,00 \$ à la bibliothèque au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Visites préventives du schéma incendie

REPORTÉ

f) 5 à 7 estival

CONSIDÉRANT QUE le souper des fêtes n'a pas eu lieu en raison de la pandémie COVID-19 ;

190.06.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver le vendredi 2 septembre 2022 à la Villa Momentum afin d'organiser un 5 à 7 estival pour tous les élus municipaux, tous les membres du personnel, ainsi que tous les bénévoles de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que la municipalité défraie le repas aux élus municipaux, aux membres du personnel permanents temps plein et temps

- partiel, ainsi qu'à tous les bénévoles de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que les conjoint(e)s défraient leurs repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Fermeture du bureau municipal : vacances estivales

191.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults que le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 24 juillet au 6 août 2022 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Communications RCL : installation d'un bouton sans fil pour débarrer le bureau de la réception

192.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 29472 de Communications RCL au montant de 1 215,52 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'un bouton électrique sur la porte du bureau de la réception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Communications RCL : installation de carillons sur les autres portes du bureau municipal

193.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 29466 de Communications RCL au montant de 1 235,96 \$ plus les taxes applicables pour l'installation et l'ajout de contacts de portes pour activer le carillon existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Égouts (maintenance des filtres et des pompes) ;
- Asphalte dans la route Gamache ;
- Préparation des camions pour l'asphalte ;
- Changement des filtres de la pépîne.

12. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) **Aqueduc : équipement pour sonde de chlore**

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Francis Meunier, technicien en assainissement des eaux d'Aquatech ;

194.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 2002660773 de Endress + Hauser pour un kit de sonde de chlore à l'aqueduc au coût de 527,75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Urbanisme

a) **Permis de construction mai 2022**

- Neuf (9) permis ont été délivrés pour le mois de mai 2022.

b) **Dérogation mineure : lot 4 632 942**

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé le 23 mars 2022 par Martin Paradis, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure par Madame Iona Davis Labranche, propriétaire du 1055, rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT l'article 5.4.11 du règlement 453-2021 autorisant un seul bâtiment accessoire de chaque type par terrain et localisé hors cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé est localisé zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon et l'abri sont construits sur des blocs en béton sont en place depuis au moins 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de Consultation d'urbanisme ;

195.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la demande de dérogation impliquant l'implantation du pavillon, ainsi que l'abri à bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Appui à la Municipalité de Saint-Lucien : schéma d'aménagement de la MRC de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien est insatisfaite du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond qui est fait selon les orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase du périmètre d'urbanisation est dans les projets de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont un frein au développement économique de notre Municipalité tant pour le développement industriel ou résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation axent leurs priorités sur le développement régional de centre pôle et que cette orientation prive les petites municipalités comme Sainte-Brigitte-des-Saults de nouvelles taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de fonctionnement des municipalités ne cessent d'augmenter et que nous devons faire face à une augmentation annuelle des frais de fonctionnement et que le nombre de payeurs de taxes ne peut être augmenté à la guise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de développement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la MRC qui doit suivre les orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation élabore la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire pour définir les nouvelles orientations ;

196.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la Municipalité de Saint-Lucien dans la cessation de favorisation des centres pôles ;
- d'envoyer une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest en lui mentionnant de ne pas oublier les régions rurales comme Sainte-Brigitte-des-Saults dans l'élaboration de leur nouvelle politique ;
- de lui demander à ce que Sainte-Brigitte-des-Saults tout comme les autres municipalités puisse avoir autorité sur son territoire en ce qui a trait au développement de leur municipalité ;
- d'envoyer une copie de cette résolution à la Municipalité de Saint-Lucien pour que celle-ci puisse entendre notre appui quant au mécontentement de la situation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Loisirs et culture

a) **Vestiaire : don à la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE Rossi Transcanada inc. est une compagnie qui se spécialise dans le recyclage de vêtements ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie vient chercher tous les trimestres les vêtements usagés du vestiaire qui n'ont pas été vendus pour faire de la place dans le vestiaire pour la nouvelle collection ;

CONSIDÉRANT QUE Rossi Transcanada fait un chèque à la municipalité pour l'achat de ces vêtements et que d'habitude les profits du vestiaire vont à la bibliothèque pour l'achat de livres ;

197.06.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe d'affecter tous les montants reçus de la part de Rossi Transcanada Inc. au poste budgétaire de l'achat de livres pour la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Avis de motion : règlement 460/2022 sur la bibliothèque municipale Michel-David**

198.06.2022 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Christian Jutras, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption du règlement 460/2022 ayant pour objet la bibliothèque municipale Michel-David.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLCQ, c. C-27.1), le projet de règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

c) **Résumé de la rencontre du comité des loisirs**

Madame Nancy Fontaine, conseillère municipale, fait un compte rendu de la dernière réunion pour les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

d) **Activité de la MRC de Drummond**

Madame Nancy Fontaine mentionne aux membres du conseil que le comité des Loisirs fera la demande de 3 activités culturelles à la MRC de Drummond pour la municipalité.

e) **Cinéma en plein air 15 juillet 2022**

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs désire récidiver avec l'activité du cinéma en plein air le 15 juillet 2022 au terrain de baseball ;

199.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière de 500 \$ pour les dépenses inhérentes à l'activité « Cinéma en plein air » des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults le 15 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Fête des voisins et cinéma en plein air le 27 août 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs désire faire une activité de la Fête des Voisins le 27 août 2022 ;

200.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière de 3 000 \$ pour les dépenses inhérentes pour l'activité de la « Fête des voisins » des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults du 27 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Terrain de baseball : désherbage de la section de sable

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball a beaucoup d'herbe qui a poussé dans le sable ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Antoine Jutras nous offre de passer le pyrodésherbeur gratuitement pour enlever la mauvaise herbe au terrain de baseball ;

201.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- de mandater Monsieur Antoine Jutras à faire le désherbage de la section de sable au terrain de baseball ;
- d'offrir l'aide de l'inspecteur municipal pour les travaux, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. MRC

a) Compte-rendu MRC

Considérant l'absence de Monsieur Hébert, aucun rapport n'est fait.

b) Emprunt d'une œuvre d'art de la collection de la MRC de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond nous offre la possibilité d'emprunter une des œuvres de sa collection afin de l'exposer dans un bâtiment de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette collection est constituée de 28 œuvres et toutes les œuvres proviennent d'artistes originaires ou résidents de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de fonctionnement et des critères doivent être respectés :

- L'œuvre doit être exposée à l'intérieur d'un local sécuritaire avec une température constante dont l'accès peut être contrôlé ;
- L'œuvre doit être accrochée à un mur qui est éloigné de toutes sources de chaleur, de froid et d'humidité ;
- L'œuvre doit être accrochée à un mur qui possède un bon dégagement en avant pour éviter de l'accrocher avec toutes sortes d'objets ;
- L'œuvre doit être accrochée à un mur qui n'est pas exposé directement au soleil trop longtemps ;
- La majorité des œuvres peuvent être accrochées à l'aide d'attaches de métal et de clou, le mur choisi devra donc le permettre. Seulement l'œuvre de Normand Rajotte, requiert de percer 3 trous pour y mettre trois ancrages afin d'y visser un support en bois ;
- L'œuvre pourra être installée à compter d'octobre 2022 ou un peu avant jusqu'au 30 septembre 2023, avec un renouvellement possible d'une année.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra fournir à la MRC un document attestant qu'elle possède une assurance qui couvre l'œuvre d'art qui sera exposée dans un de ses édifices ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'artistes de Sainte-Brigitte-des-Saults qui participent à ce projet ;

202.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas participer au projet d'emprunt d'une œuvre d'art de la collection de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rapport annuel d'activité incendie année 9 : approbation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que,

d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance ;

203.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de procéder à l'adoption du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021 ;
- de mandater le conseiller en sécurité incendie de la MRC de Drummond de transmettre la résolution, ainsi qu'un exemplaire du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021 au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Questions diverses

a) Aqueduc : remplacement d'un variateur de vitesse

CONSIDÉRANT QUE le variateur de vitesse à l'aqueduc est défectueux ;

204.06.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la proposition numéro V03101P002 de SAJB Inc. au montant de 4 885 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Levée de la réunion

205.06.2022 Il est 21 h 23, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire suppléant, Monsieur Alain Conraud, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Alain Conraud
Maire suppléant

Mathilde Potvin
Directrice générale